



Le syndicat proche de vous !

Syndicat C.G.T. des personnels du Département de l'Isère

Hôtel du Département - 16 rue Fantin Latour – CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1
Téléphone : 04 76 00 34 86 – E-mail : cgt@isere.fr -
<https://isere-agents.cg38.local/agents/syndicats/cgt>

Grenoble, le 13 Février 2026

**Monsieur Jean-Pierre Barbier
Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
38000 Grenoble**

Objet : Préavis reconductible de grève du 21 Février 2026 au 23 Février 2026 inclus de 00h00 à 24h00.

Monsieur le Président,

Nous vous informons que notre syndicat CGT appelle ***tous les agents des Parcs Auto (Comboire, Bourg d'Oisans, St Etienne de St Geoirs, la Mure)*** à cesser le travail du **21 Février 2026 au 23 Février 2026 de 00h00 à 24h00**.

Ce préavis de grève est motivé par l'inégalité de traitement entre les agents titulaires et les agents contractuels qui exercent les mêmes fonctions et missions de mécaniciens poids lourd au sein des parcs auto du département.

A travail égal, salaire égal ! C'est l'obligation posée par la législation en vigueur « *la rémunération d'un agent contractuel de droit public ne doit être NI MANIFESTEMENT SUPÉRIEURE et NI MÊME INFÉRIEURE à celle versée aux titulaires (principe de parité : CAA Douai, 14 mars 2006, M. Joachim X., n° 04DA00951).* »

Nous revendiquons également un reclassement de l'ensemble des agents des parcs dans des groupes fonctions IFSE qui correspondent à leur niveau de formation, de compétences techniques, leur polyvalence et leur responsabilité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées (administrative, disciplinaire, civile, pénale et financière).

Nous vous rappelons que pendant la période de préavis, l'autorité territoriale est tenue de rencontrer la ou les organisations syndicales dépositaires du préavis de grève.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

*Jean-Michel MONTOYA
Secrétaire Général
Syndicat CGT du CD 38*